

La Basse-Normandie peu touchée par la suroccuperation des logements

Avec 3,4 % de ses logements en situation de suroccuperation, la Basse-Normandie fait partie des régions les moins affectées par cette dimension du mal-logement. La diminution du nombre de personnes par ménage a entraîné une baisse de ce phénomène de suroccuperation des logements bas-normands au cours des dix dernières années.

En 2010, 15 000 ménages bas-normands de 2 personnes ou plus, soit près de 50 000 personnes, occupent un logement trop petit.

La part des logements suroccupés atteint 7,4 % en moyenne nationale, niveau tiré vers le haut par l'Île-de-France où le taux de suroccuperation est, de loin, le plus élevé des régions métropolitaines. Comme ses voisines bretonnes et ligériennes, ou encore des régions plus rurales comme la Franche-Comté ou le Limousin, la Basse-Normandie (3,4 %) figure parmi les régions les moins touchées par cette dimension du mal-logement.

L'ancre rural de la région la met quelque peu à l'abri de la suroccuperation des logements, qui demeure un phénomène essentiellement urbain. En Basse-Normandie, la répartition équilibrée entre logements des communes rurales et ceux des communes urbaines assure une taille raisonnable aux logements, diminuant ainsi le risque de suroccuperation.

Par ailleurs, la part des logements sur-occupés a baissé de près de 2 points en dix ans dans la région, parallèlement à la diminution de la taille des ménages. Les évolutions récentes de

la société sont la cause d'une baisse régulière de la suroccuperation des logements. Face au vieillissement de la population et à l'augmentation du nombre de personnes seules, le nombre de personnes par ménage a poursuivi une baisse entamée depuis les années soixante. On compte en moyenne 2,24 personnes par ménage en 2009 contre 3,21 en 1968. Cette diminution marquée de la taille des ménages explique mécaniquement l'atténuation de la suroccuperation des logements.

Dans la région comme ailleurs en France, la suroccuperation progresse avec la taille des ménages. Le taux atteint 20 % pour les ménages de 6 personnes ou plus contre moins de 2 % pour les ménages de 2 personnes.

La suroccuperation est plus marquée dans les appartements (11 % de ces logements sont suroccupés) que dans les maisons (2 %) qui disposent généralement d'une surface plus importante. Elle concerne aussi plus fréquemment les locataires (16 %, parc privé et parc HLM confondus) que les propriétaires.

Certaines catégories socioprofessionnelles sont plus exposées au risque de suroccuperation : inactifs et employés sont les plus confrontés à cette situation, beaucoup plus marginale en revanche chez les retraités, les cadres et les agriculteurs.

Émeric MARGUERITE
Insee

Méthodologie

Le mal-logement peut recouvrir de multiples formes. L'une d'entre elles est la suroccuperation des logements, en référence à la place disponible ou à l'intimité pour un ménage. Le recensement permet de mesurer cette dimension de l'intimité en rapprochant le nombre de pièces du logement de la composition du ménage qui l'occupe.

Par définition, cela ne concerne pas les personnes vivant seules, mais les ménages de deux personnes ou plus. Pour qu'un logement ne soit pas trop petit pour ses occupants, il doit se composer d'au moins une pièce de séjour, une pièce pour chaque couple, une pièce pour chaque autre adulte ayant 19 ans ou plus, une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, et une pièce par enfant sinon.

Le taux de suroccuperation est ici calculé à partir du recensement de la population 2010 (exploitation complémentaire) en rapportant le nombre de logements suroccupés à l'ensemble des résidences principales.

L'indicateur n'est calculé que pour les ménages de deux personnes ou plus. Pour mesurer la suroccuperation chez les personnes seules, il faudrait prendre en compte la superficie de leur logement, mais cette information ne figure pas dans le recensement de la population.

Suroccuperation des logements bas-normands selon le nombre de personnes du ménage

	Nombre de personnes du ménage				
	2	3	4	5	6 ou plus
Nombre de logements	225 633	86 547	76 737	29 266	8 578
Part des logements suroccupés (en %)	2,0	3,7	3,7	7,2	21,0
Population des logements suroccupés	8 941	9 588	11 346	10 470	11 968

Source : Insee, recensement de la population 2010 exploitation complémentaire

Suroccupation des logements bas-normands selon le nombre de pièces du logement

	Nombre de pièces						
	1	2	3	4	5	6 ou plus	Ensemble
Nombre de logements	2 160	14 758	64 420	121 735	116 103	107 586	426 761
Part des logements surocupés (en %)	100,0	30,5	6,9	2,2	0,5	0,1	3,4
Population des logements surocupés	4 750	11 475	17 340	14 273	3 894	580	52 313

Source : Insee, recensement de la population 2010 exploitation complémentaire

Suroccupation des logements bas-normands selon le type de logement et le statut d'occupation

	Type de logement		Statut d'occupation du logement				Ensemble
	Maison	Appartement	Propriétaire	Locataire non HLM	Locataire HLM	Logé gratuitement	
Nombre de logements	355 232	70 123	286 217	74 269	59 626	6 648	426 761
Part des logements surocupés (en %)	1,8	10,8	1,3	7,8	7,4	6,6	3,4
Population des logements surocupés	27 279	24 014	14 644	17 383	18 763	1 523	52 313

Source : Insee, recensement de la population 2010 exploitation complémentaire

DIRECTION REGIONALE DE L'INSEE DE BASSE-NORMANDIE

5 rue Claude Bloch - BP 95137 14024 CAEN CEDEX Tél. : 02.31.45.73.39

Directrice de la publication : Maryse CHODORGE

Rédacteur en chef : Didier BERTHELOT

Attaché de presse : Philippe LEMARCHAND 02.31.15.11.14

© Insee 2013